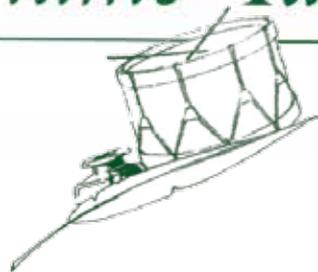




# Le « Plume = Tambour »



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE VILLIERS-SOUS-GREZ - MARS 2021 - N°108

## Sommaire

- P 01 Édito
- P 03 ACTUALITÉS
- P 03 Compte-rendu des Conseils municipaux
- P 09 Service civique
- P 10 Le service technique au service des Villarons
- P 12 Une antenne telecom à Villiers
- P 14 ENVIRONNEMENT
- P 14 La souveraineté alimentaire à l'échelle d'un village
- P 16 Narcisse des bois
- P 17 Embellissement du village
- P 18 Le frelon asiatique, un invasif nuisible
- P 20 VIE DU VILLAGE
- P 20 Taxe foncière
- P 20 Mise à disposition de broyats
- P 21 Point sur les projets municipaux
- P 22 Une mairie, comment ça marche ?
- P 23 Un tiers-lieu convivial pour Villiers
- P 24 Un budget, comment ça marche ?
- P 27 VIE ASSOCIATIVE
- P 31 DÉTENTE
- P 32 INFOS PRATIQUES

---

Comité de rédaction : C. Ballay - J.-P. Girard -  
F. Hubert - P. Lanouguère - T. Masson  
Mise en page : V. Bach  
Impression : Paroi-services - 01 64 24 24 44 - 77 Recloses  
Contact : infocomvsg@gmail.com



## Édito

### Le budget annuel, un exercice de haute voltige

Bonjour à toutes et à tous,

Ah ! que de stress pour les maires essayant d'investir !  
Le budget est effectivement un acte important avec toutes les surprises que peut apporter la réalité des faits.

Un budget est une prévision en fonction de données passées l'année précédente mais sont-elles fiables, le moindre changement ne va-t-il pas compromettre l'ensemble ?

Suite édito ...

édito suite...

Les recettes dépendent à 50 % de dotations de l'Etat qui sont remises en cause chaque année et une fois le budget fait, une diminution de 8 000 € sur l'année 2020 et combien sur 2021 ?

Les subventions ne sont pas certaines, vous faites votre demande puis ceci passe en commission plusieurs mois après et là... surprise surprise... Alors qu'elles sont intégrées dans le budget pour boucler celui-ci à l'équilibre ! Quoi de pire qu'une subvention refusée : ceci implique soit de financer 100 % du coût de l'investissement en question soit de renoncer à cet investissement. De plus, le processus ne laisse aucune possibilité aux communes n'ayant pas un trésor de guerre, de faire des actions d'opportunité.

En fait je viens de comprendre qu'un maire heureux est un maire qui ne fait rien.

La Région et notamment, Mme Péresse (présidente de la région IDF ndlr) font beaucoup pour améliorer les choses, les conventions sont signées assez rapidement, le département lui-même essaie de bien faire mais manque d'une communication rapide.

Les élections régionales approchant, mes souhaits pour une candidature sont de 4 ordres :

- Une dotation unique par habitant que ce soit pour un village rural ou une ville, en écrasant toute autre dotation historique sur tel ou tel phénomène.
- Un guichet unique des subventions avec une réponse sous une semaine et un déblocage possible des fonds sous 1 mois.
- En plus de la myriade de subventions : 3 grands thèmes en fonction des catégories de villages (0 à 1 000 habitants, 1 001 à 5 000, 5 001 à 20 000,...) qui seraient non seulement subventionnés mais aussi aidés pour arriver à 90 % de financement. Pour notre village, par exemple, ce pourrait être la voirie, l'enfouissement des lignes, la remise en état des égouts.
- Une gestion mensuelle de la TVA comme dans le privé ou au pire au trimestre (actuellement la TVA est remboursée un an voire 2 ans après la dépense... Quelle absurdité !).

Avec de telles mesures, on serait dans l'air du temps.

Vais-je devoir me faire des cheveux blancs tout au long de l'année 2021 pour que tout se passe bien ? Le budget est serré, il pompera indéniablement une partie des réserves et les subventions attendues !

Bien cordialement,

*Thierry Masson*

# Compte rendu du Conseil municipal du 15 décembre 2020

**Présents :** Thierry Masson, Maire, Christine Groetzing, Laëtitia Lepaisant, Yves Loir, Guillaume Chapet Adjoints, Jean-Pierre Girard, Martine Melet, Catherine Ceraudo, Gabriel Massart, Titouan Poncelin de Raucourt, Catherine Ballay, Emmanuelle Sormail et Thomas Bonfils Conseillers

**Absents excusés :** Etienne Brehier (donne pouvoir à Gabriel Massart) et Paul Lanouguere (donne pouvoir à Thomas Bonfils)

**Secrétaire :** Christine Groetzing

## APPROBATION

du compte rendu du 1<sup>er</sup> décembre 2020

## DÉLIBÉRATIONS

### ■ Décisions modificatives

Le trésorier demande une modification de compte pour des opérations :

Budget EAU opération d'ordre :

Compte dépense de fonctionnement :

Compte 023 : - 6038 €

Recette d'investissement :

Compte 021 : - 6038 €

### Voté à l'unanimité

### ■ SDESM : enfouissement des lignes rue de l'Eglise

Concernant le projet éventuel d'enfouissement des lignes de la rue de l'Eglise réseau basse tension alternative, réseau d'éclairage public et réseau de communication pour 2021, M. le maire demande aux membres l'autorisation de signer la convention qui a été présentée par le SDESM (Syndicat départemental des énergies de Seine et Marne) pour la maîtrise d'ouvrage. Le coût total maximum serait de 237 000 €. Des demandes de subventions auprès de la région et du SDESM vont être étudiées et resteraient à charge de la commune 79 000 € maximum. Cette somme devra être validée par les conseillers et prévue au budget.  
Lecture de la convention.

### Voté à l'unanimité

### ■ Demande de subventions au SDESM pour un lampadaire à Busseau

M. le maire informe les membres qu'un lampadaire à Busseau ne fonctionne plus et qu'il doit être remplacé. Il présente un devis de l'entreprise ENGIE INEO qui gère l'entretien de notre réseau d'éclairage public d'un montant de 1036.44 € TTC. Le SDESM peut nous subventionner cette opération à hauteur de 50 %.

Le Conseil municipal vote ce devis à l'unanimité et autorise M. le maire à effectuer la demande de subventions auprès du SDESM à l'unanimité.

Fin de séance 22h35.

Fait et délibéré en séance, le 15 décembre 2020.

# Compte rendu du Conseil municipal du 12 janvier 2021

**Présents :** Thierry Masson, Maire, Christine Groetzing, Laëtitia Lepaisant, Yves Loir, Guillaume Chapet Adjoint, Jean-Pierre Girard, Martine Melet, Catherine Ceraudo, Gabriel Massart, Titouan Poncelin de Raucourt, Catherine Ballay, Etienne Brehier, Paul Lanouguère et Emmanuelle Sormail Conseillers

**Absent excusé :** Thomas Bonfils (donne pouvoir à Paul Lanouguère)

**Secrétaire :** Christine Groetzing

## APPROBATION

du compte rendu du 15 décembre 2020

## DÉLIBÉRATIONS

### ■ Décisions modificatives

Un manque de crédit sur l'exercice 2020 nécessite de prendre la décision modificative suivante :

Sur le budget commune : Compte dépense d'investissement :

Compte 020 : - 710 €

Compte 1641 : + 710 €

### Voté à l'unanimité

### ■ Mandatement des dépenses d'investissement

Dans l'attente du vote du budget 2021, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020 :

Chapitre 21 : 119 000 € / 4 = 29 750 €

Chapitre 23 : 498 000 € / 4 = 124 500 €

### ■ Convention avec le centre de gestion

Comme chaque année le centre de gestion propose des prestations aux communes.

Pour la bonne gestion des carrières des ag ents, il est préférable d'autoriser M. le maire à signer la convention unique avec le CDG sur la partie

Ressources Humaines, afin de leur confier les prestations de gestion des ressources humaines.

Les membres autorisent, à l'unanimité, M. le maire à signer cette convention.

### ■ Autorisation phase II captage d'eau

L'étude du périmètre de protection du point de captation de l'eau potable progresse. La phase un qui comprend les études préliminaires vient de s'achever par la communication du rapport de l'hydrogéologue agréé.

Une bonne nouvelle accompagne ce rapport car nous pouvons conserver notre forage. Celui-ci capte l'eau dans 3 nappes différentes. Heureusement notre eau est de bonne qualité et notre forage qui met en communication ces trois nappes ne présente pas de danger pour celles-ci.

Le périmètre rapproché et le périmètre éloigné sont maintenant définis avec leur cahier des charges. Il faut maintenant prendre les mesures administratives pour les matérialiser. C'est l'objet de la phase II. Ainsi il faut répertorier toutes les parcelles impactées par le périmètre de proximité avec identification des propriétaires, et faire une enquête publique pour savoir s'il y a des observations recevables qui pourraient modifier les périmètres presentis.

Ces études sont subventionnées à 80 % par l'agence de l'eau Seine Normandie et le département. M. le maire demande au Conseil de le mandater pour réclamer les subventions de cette phase II qui démarre.

Le Conseil mandate le maire à l'unanimité.

### ■ Prestation fourrière

La prestation fourrière s'élève à 770 € par an, que cette convention soit signée en janvier ou en novembre le prix reste le même. Pour abonder le budget 2021, M. le maire demande la mise au vote de la signature de la convention.

Etienne Bréhier signale que peu d'animaux bénéficient de cette convention qui ne prend pas en

compte des espèces autres que les petits animaux domestiques.

Une étude complémentaire doit être faite sur l'installation de cages pour accueillir provisoirement toutes les espèces d'animaux, cela pourrait être fait en partenariat avec des villages aux alentours et des vétérinaires.

Il a donc été conclu de mettre au budget une somme de 770 € en frais de fonctionnement en cas de signature de la convention et/ou de 770 € d'investissement en cas d'acquisition de matériel.

### Proposition votée à l'unanimité

#### ■ Antenne téléphonique

M. le maire souhaite mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil une délibération pour interdire de nouvelles antennes téléphoniques à l'intérieur ou à moins d'un kilomètre du village ; même si cet arrêté n'aura que peu de poids ceci permettra à chaque cas d'entamer des discussions plutôt que de subir des décisions unilatérales. M. le maire souhaite envoyer une lettre au préfet indiquant trois points majeurs :

A) Pourquoi une nouvelle antenne alors qu'il en existe une à un kilomètre du village sur l'aire d'autoroute de Villiers-sous-Grez.

B) Cette implantation ne cache-t-elle pas en arrière plan un moyen pour Orange de s'exonérer des taxes de l'APRR ?

C) Le risque de débordement entre les manifestants pros et les contres.

### Ces deux propositions sont votées à l'unanimité

#### INFORMATIONS

- Une de nos secrétaires de mairie souhaite postuler au grade de secrétaire rédacteur, ceci par une promotion interne. Cette dernière n'est pas secrétaire générale mais exécute des tâches de cet ordre. Le Conseil municipal n'ayant pas de compétence de rédaction d'actes officiels, M. le maire informe qu'il ne s'oppose pas à cette promotion qui devra être validée par le centre de gestion.

#### • Point sur le 27 Gabriel Bachet :

Les travaux pour les appartements avancent toutefois moins vite que le planning initial. Ils sont aussi plus chers. Actuellement le dépassement est de l'ordre de 22 000 € qui devra être financé sur le budget 2021. Les ressources financières des loyers des appartements pour couvrir l'emprunt bancaire ne seront pas actionnées avant six mois minimum. Dans l'appel d'offre le lot paysagé, pour donner un confort de vie et non un champ en guise de jardin a été infructueux. Pour diminuer proportionnellement ce dépassement, M. le maire a fait rouvrir un nouveau lot et a fait modifier le schéma de la voirie interne pour pouvoir bénéficier d'une subvention du Parc Naturel Régional du Gâtinais. Il y a d'autres coûts qui devront être absorbés prochainement, M. le maire estime qu'il y aura un dépassement de l'ordre de 35 à 40 000 € à la fin du chantier.

La commission Gabriel Bachet s'est réunie pour déterminer les prix des loyers qui devront être délibérés par le Conseil municipal, actuellement nous sommes sur une base mensuelle de 750 € HC pour le T3, 500 € HC pour les T2 et Studio et 325 € HC pour les locaux paramédicaux. Le règlement intérieur a été créé et la commission doit travailler sur la gestion des parties communes (qui, quoi, comment).

Plusieurs personnes se sont déclarées intéressées par la location des appartements et des locaux paramédicaux.

M. le maire s'est manifesté auprès du département pour l'installation d'une cabine médicalisée.

#### • CCAS

La Région donne via une association des colis alimentaires pour des personnes ayant subi des baisses de revenus durant la période Covid. Villiers sous Grez a été choisie pour cette opération, une annonce a été faite dans le Plume- Tambour. Toutefois peu de personne se sont fait connaître, Monsieur le maire a proposé à la communauté de communes de partager cette dotation d'environ 80 colis.

#### • Point Projets Projets participatifs

Réception du broyeur de végétaux, un processus doit être créé pour pouvoir en faire profiter les Villarons.

Commande en cours pour la tondeuse, le camion et les lampadaires.

Etude en cours sur le parc ado et le parcours de santé, les poubelles, les containers pour Busseau et les composteurs du cimetière.

## Grands projets

### Bâtiment pour la nouvelle mairie :

Projet en cours, aidé par un architecte bénévole de Busseau et le PNR. La région a pré-validé une prise en charge sur un contrat rural dès l'achèvement.

La poste finance toute la partie APC en mobilier, signalitique, bureau et équipements. En outre elle financera à hauteur de 10 000 € à notre main (exercice 2021 ou 2022, après on ne sait pas). Elle peut aussi financer une position de travail composée d'un petit bureau double, d'un pc, d'une imprimante, des logiciels nécessaires pour accéder à internet (Pôle emploi, impôts, administration en général...) si l'espace postal est suffisant.

### Garage :

Aucun retour de la SCI des Bordeaux et difficulté à monter un dossier de financement. Une autre solution pour augmenter la surface des services techniques devra être étudiée par l'acquisition d'un terrain ou d'un hangar.

### Circulation et route :

La commission avance bien et une pré-étude de la rue de l'Eglise sera faite sous peu. Un projet Fond d'Équipement Rural est en cours pour financer l'extension du parking rue Creuse. Une demande de subventions pour amende de police sera faite pour les marquages et modifications de stationnement.

### • Fibre optique Busseau

Les maisons des Haut-de-Busseau qui ne bénéficient pas de la fibre pour l'instant seront malgré tout équipées de la fibre plus tard grâce à une rallonge budgétaire au plan de la communauté de communes.

## ■ Tour de table des commissions

• Titouan Poncelin a présenté le travail de la commission jeunesse pour la mise en place d'un parc

ado et d'un parcours de santé financés en grande partie par la Région. La localisation sera sur le Larry et proche du stade. Le projet devrait être soumis au vote pour le prochain Conseil municipal, l'objectif étant une mise en place aux beaux jours début mai.

• Thomas Bonfils a finalisé son étude informatique avec notre prestataire.

M. le maire rappelle que le système informatique de la mairie est à risque : l'archivage est sans filtre, la boîte mail est saturée et ne nous permet plus d'avoir un archivage suffisant.

Un investissement de 817 € pour un serveur de 3 téra octets et un abonnement de 100 € par mois pour 5 licences microsoft avec leurs pack office est envisagé.

Pour la boîte mail, Paul Lanouguère et Thomas Bonfils finalisent ce choix pour souscrire un domaine « Villiers sous Grez ».

• Guillaume Chapet propose une animation musicale pour la distribution des cartes de vœux sur le week-end du 23-24 Janvier, accepté par le Conseil municipal. Il est aussi proposé par Guillaume de créer un logo pour la mairie, une commission va travailler sur le sujet.

## Questions diverses

Fin de séance 23h45

Fait et délibéré en séance, le 12 janvier 2021

# Compte rendu du Conseil municipal du 2 février 2021

**Présents :** Thierry Masson, Maire, Yves Loir, Guillaume Chapet Adjoint, Martine Melet, Catherine Ceraudo, Gabriel Massart, Titouan Poncelin de Raucourt, Catherine Ballay, Etienne Brehier, Paul Lanouguere et Emmanuelle Sormail, Thomas Bonfils, Conseillers.

**Absents excusés :** Christine Groetzinger pouvoir Catherine Ballay, Laëtitia Lepaisant pouvoir Emmanuelle Sormail, Jean-Pierre Girard pouvoir Paul Lanouguere

**Secrétaire :** Yves Loir

## APPROBATION

du compte-rendu du 12 Janvier 2021

## DÉLIBÉRATIONS

### ■ Columbarium demande de dotation DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

M. le maire explique que le columbarium du cimetière n'a plus de place disponible aujourd'hui. Il est urgent d'acquérir un nouveau columbarium. Il présente le devis des pompes funèbres LOMBRAGE d'un montant de 10 100 HT (12 120 TTC) et le plan de financement correspondant.

Monsieur le maire demande aux membres :

- De l'autoriser à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2021
- D'arrêter les modalités de financement
- D'approuver ce projet d'investissement

Les membres approuvent à l'unanimité ce projet, à l'unanimité, arrêtent les modalités de financement et autorisent à l'unanimité M. le maire à solliciter une aide au titre de la DETR 2021.

### ■ Mandatement pour dépenses d'investissement

Suite à une erreur de calcul sur la délibération n° 02/2021, il convient de rectifier le montant au chapitre 23 comme suit :  
 Chapitre 23 :  $493\,593 \text{ €} / 4 = 123\,398,25 \text{ €}$   
 au lieu de Chapitre 23 :  $498\,000 \text{ €} / 4 = 124\,500 \text{ €}$

Le Conseil municipal accepte cette modification  
**Voté à l'unanimité**

### ■ Refus d'antenne relais dans le village

M. le Maire attire l'attention sur le fait suivant : l'implantation d'une antenne relais de l'opérateur Orange dans le village ou à ses abords proches :

- Nous, Conseil municipal, n'avons en mains aucune garantie écrite sur l'innocuité sanitaire, c'est donc en aveugle que nous pourrions mettre en danger la santé des Villaron(e)s.

- Nous, Conseil municipal, n'avons en mains aucun engagement écrit des opérateurs de respecter la légalité, c'est-à-dire le seuil maximal légal d'exposition du public, fixé par les textes européens et français à 3 V/m (à savoir que les valeurs du courant de contact sur le corps humain de la santé publique sont plus strictes voir tableau ci-dessous).

- Nous, Conseil municipal, n'avons pas en mains la liste d'exclusion des polices d'assurance des opérateurs, donc nous n'avons aucune précision sur l'étendue de la couverture du contrat d'assurance en cas de risque sanitaire.

Signalons que dans les polices d'assurance courantes, les risques liés aux champs électromagnétiques font partie des exclusions générales.

Les conséquences sont claires :

Quiconque signe avec un opérateur un contrat pour implantation d'antennes sans que ce contrat comporte un engagement de respecter un seuil maximal de 3 V/m participe de fait à une violation de la loi.

Quiconque signe un même type de contrat sans que celui-ci comporte un engagement de respecter un seuil d'impact maximal suivant le tableau ci-dessous, participe de fait à une mise en danger de la santé d'autrui.

GAMME DE FRÉQUENCES	COURANT DE CONTACT MAXIMAL (mA)
0-2 500 Hz	0,5
2,5-100 kHz	0,2f
100 kHz-110 MHz	20

Considérant qu'en l'absence de preuve de l'innocuité des ondes électromagnétiques, que les opérateurs sont dans l'impossibilité de démontrer - à savoir pas de risque sanitaire pour les populations, surtout pour les personnes électro sensibles référencées médicalement à Villiers-sous-Grez - Nous, Conseil municipal, choisissons donc de refuser les demandes d'autorisation d'antenne relais en fondant notre décision sur le respect du principe de précaution, principe constitutionnel inscrit dans l'article 5 de la Charte de l'environnement.

**Je vous demande donc de délibérer sur :**

**1) Acceptation ou refus d'installation d'une antenne relais dans le village et ses alentours proches (à moins d'un km à la ronde de l'église).**

**Voté à l'unanimité :** refus d'installation d'une antenne relais dans le village

2) Mise en cause pénale du prestataire, donneur d'ordre et bailleur implantant une antenne relais sur un terrain de la commune ne respectant pas les valeurs de référence européenne ou de santé publique, et ou ayant créé une maladie de santé sur la population, Nous, Conseil municipal, estimons que cet arrêté fait office de mise en garde.

Nous, Conseil municipal, ferons effectuer un relevé des valeurs par le CRIIREM, (Centre de Recherche et d'Information indépendant sur les Rayonnements électromagnétiques) ou par l'association les Robins des Toits, en liaison avec CQFD, cabinet indépendant de mesures d'ondes électromagnétiques.

**Vote : contrôle des valeurs et mise en cause en cas de non-respect :**

**Voté à l'unanimité**

### **■ Emprunt complémentaire pour le 27 Gabriel Bachet**

La rénovation du bâtiment du 27 Gabriel Bachet n'est pas entièrement financée, le manque ne peut être financé sur les fonds propres de la commune sans mettre en péril les finances de la mairie. De plus le financement par un prêt et les subventions permettront de faire une comptabilité analytique de ce locatif : recettes/dépenses.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à faire une demande de prêt complémentaire jusqu'à 149 000 € pour le financement de la rénovation du bâtiment du 27 rue Gabriel Bachet 77760 Villiers-sous-Grez, ou de refaire un financement complet de 624 000 €.

Le Conseil autorise M. le maire à faire ces demandes dans les banques de son choix.

**Le Conseil mandate le maire à l'unanimité.**

### **■ Informations - tour de table des commissions**

1) Suite à l'étude de Thomas Bonfils, nous avons procédé jeudi 28 janvier à un changement de réseau informatique et de protection des données. Ce système permet de sauvegarder l'ensemble de nos données et de continuer à fonctionner même en cas d'incident majeur sur les bâtiments de la mairie : incendie, coupure électrique à long terme... De plus notre connexion VPN permet de travailler à distance sur tous les logiciels utilisés par la mairie.

2) Gabriel Massart nous informe que le concert pro quartet se déroulera le week-end des 12 et 13 juin 2021.

3) Titouan Poncelin de Raucourt, après avoir fait signer les contrats des jardins communaux organisera une réunion des locataires pour améliorer notre prestation.

4) Etienne Bréhier informe de la difficulté à venir pour la réservation du pressoir à l'automne prochain du fait d'une demande importante. Une information paraîtra dans le Plume-Tambour, sur le piégeage des frêlons asiatiques qui font des dégâts importants sur les abeilles. Une réunion avec les agriculteurs sera organisée en février pour aborder différents sujets.

5) Paul Lanouguere informe de la création d'un nouveau site internet multi-administrateurs

6) Martine Melet profitera des soldes de début d'année de décorations de guirlandes de Noël.

7) Catherine Ballay nous informe de la date du bouclage pour les articles du Plume-Tambour

8) Catherine Céraudo relate la visite des auditeurs de France Services pour la validation de l'utilisation d'une salle du foyer annexe les mercredis. France Services permet de répondre aux habitants sur toutes les questions administratives.

9) Emmanuelle Sormail finalise le budget du RPI. Emmanuelle et Laetitia motivent les personnes concernées par le vote de mi-février portant sur la deuxième saison des budgets participatifs (vélos pour l'école de Villiers, tapis de gym pour l'école de Recloses et le jardin de Maartje).

10) La commission « Bien vivre à Villiers » (aménagement-embellissement) informe des travaux de mars des services techniques, notamment la taille des tilleuls du village.

11) Yves Loir cherche des volontaires pour s'occuper des massifs, puits..., la commune reprenant l'entretien des aménagements du foyer, suite à la fin de contrat du prestataire qui assurait auparavant l'entretien dans le village, cette tâche sera trop lourde pour les services techniques, un appel à bénévoles sera fait dans le Plume-Tambour.

12) Guillaume Chapet étudie les différentes demandes de subventions des associations.

13) Le Conseil valide la distribution avec le Plume-Tambour d'un petit livret sur le fonctionnement des mairies de France.

Fin de séance 23h05

Fait et délibéré en séance, le 2 février 2021.



## Et de deux « service civique » pour Villiers sous Grez



Gabrielle Lefebvre

Première adjointe au maire, Christine Groetzinger, a déjà embauché en fin d'année Maarjte den Dikken en « service civique » avec des missions dans le domaine social et écologique au village. Un deuxième recrutement était prévu, il

a été réalisé. C'est Gabrielle Lefebvre, une jeune femme de 22 ans, qui habite Avon. Elle se destine à l'anthropologie et le service civique constitue pour elle une pause de 6 mois dans sa démarche universitaire.

Elle met ses compétences et son expérience au service du village. Elle doit coordonner les travaux collaboratifs des villageois et sa mission est centrée sur l'informatique et la communication. Mise en place d'un Facebook officiel pour le village après s'être fait connaître des Villarons. Maartje et Gabrielle, un beau duo sous le tutorat de Christine Groetzinger.

Vous aussi, vous pouvez faire votre « Service civique »  
[www.service-civique.gouv.fr/jeunes-volontaires](http://www.service-civique.gouv.fr/jeunes-volontaires)

*Jean-Pierre Girard*

# Le Service Technique au service des Villarons

Martine Melet, conseillère et Yves Loir, adjoint, sont les chefs d'orchestre d'activités permanentes du service technique, les unes habituelles et programmées, les autres n'étant pas prévisibles.

Aux instruments, Pascal et Benoit, des agents multitâches que l'on voit ici ou là à Villiers ou à Busseau. Monsieur Martin, auto-entrepreneur qui travaille déjà pour Larchant vient aussi parfois en renfort sur certaines tâches.

Nous nous sommes donc livrés à une observation de la plupart des activités qui nous concernent tous et sans lesquelles il n'y a pas de vie collective.

## Du récurrent

Pour le récurrent, l'habituel, il faut maintenir notre environnement propre par la surveillance des poubelles publiques.

Il faut aider les agents administratifs (secrétaire et secrétaire-postière) pour les affichages publics et dans la réception de livraisons lourdes ou techniques.

La tonte des terrains communaux est fonction de la saison et de la pousse.

Les caniveaux sont nettoyés de mars à octobre en alternance avec Ury grâce à une balayeuse achetée en commun, tout produit chimique étant prohibé (le village est qualifié « zérophyto »).

Les nids de poules et autres bobos sur la chaussée demandent des pansements de bitume : 2 tonnes ont été déposées rien que cette année.

Les travaux d'entretien divers pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal (Villiers-Recluses) avec notamment le nettoyage de la cour de l'école, la surveillance de la chaudière... nécessitent un suivi continu durant les périodes scolaires et même en anticipation avant ces dernières. Les enfants réclament une attention particulière en matière d'hygiène et de sécurité. Pour Villiers, Christine Groetzing, Laëtitia Lepaisant, adjointes au maire, ainsi qu'Emanuelle Sormail, conseillère veillent au grain.

Pour toutes les plantations de la commune, il faut assurer un arrosage des massifs et des arbres. Enfin, l'entretien du cimetière est programmé le vendredi après-midi.

La commune possède une nacelle pour les travaux en hauteur en respect des normes de sécurité sans avoir à louer ce genre de matériel. C'est ainsi que nous avons bénéficié de décorations aériennes fort sympathiques pour Noël. Enfin, n'oublions pas que nos agents accompagnent les sociétés qui effectuent contrôles et/ou travaux au long de l'année.

Mais ces tâches sont parfois (ou souvent) interrompues par de l'imprévu.

## De l'exceptionnel

Il faut donc souvent abandonner un travail en cours pour une urgence. C'est assez frustrant mais nécessaire. Des coupes d'arbres couchés sur les routes et chemins, ou qui menacent de tomber, cela n'attend vraiment pas ! En période de pluie et de vent, les conifères sont particulièrement volontaires pour ce genre d'exercice, leurs racines étant superficielles et le terrain sablonneux.

Les dépôts sauvages sont malheureusement une plaie de notre société et nous n'y échappons pas : cartons, gravats de toutes sortes... Avez-vous soupesé un matelas gorgé d'eau ? Les Villarons bénévoles qui participent chaque année

à l'opération de nettoyage de printemps en savent quelque chose.

Les interventions du Service D'Incendie et de Secours monopolisent nos agents en raison de leur connaissance du terrain mais aussi pour sécuriser la circulation. Idem pour des interventions de la SAUR, notre tracteur agricole pouvant de surcroît passer partout.

Tiens ! L'école vient d'appeler, encore en détartrage de tuyau en perspective !

Quant à la météo, le salage des routes en cas de risque de neige ou de verglas... Allez ! Debout à 4 heure du matin pour une petite séance sur le village et de ses abords.

Bien entendu les mises en sécurité sont monnaie courante à n'importe quelle heure ! Espace de jeux du parking Garban suite à une fausse manœuvre automobile, protection d'une voiture vandalisée... Il faut porter une attention constante à la dangerosité des équipements vis-à-vis des populations.

## Une gestion adaptée

Nos élus gèrent les tâches du personnel technique communal dès le lundi matin pour la semaine. Quant aux urgences, elles sont gérées au coup par coup y compris lors des jours de congés, week-end, voire hors des heures de travail.

*Yves Loir*



## Les Vœux du maire

Traditionnellement, le maire de Villiers-sous-Grez présente ses vœux en salle Garban avec les autorités. Occasion aussi pour les nouveaux habitants de se présenter.



Cidre et galettes terminent ce moment de convivialité villageoise. Cette année, la crise sanitaire ne nous a pas lâchés. Mais c'était sans compter sur la volonté de notre maire. Samedi 23 et dimanche 24, il avait donc décidé de visiter à domicile ses concitoyens pour leur adresser ses vœux en leur remettant personnellement une carte. Avec l'appui de ses adjoints et conseillers, Thierry Masson, maire du village accompagné par Anne-Sophie Péron, chanteuse et Marcel François, accordéoniste (compagnie La fleur qui rit) ont sillonné le village avec un camionnette son. Des arrêts devant les maisons étaient propices à pousser la chansonnette façon bal musette. Des Villarons ont pu se livrer à quelques pas de danse éphémères mais qui ont fait beaucoup de bien dans les têtes ! Le dimanche était clôturé par quelques jets de boules de neige amicaux pour activer les muscles et se réchauffer.

*Jean-Pierre Girard*

# Une antenne telecom à Villiers

Courant novembre 2020, la mairie de Villiers-sous-Grez a été informée du projet d'implantation d'une nouvelle antenne Orange sur le village. Monsieur le Maire a exprimé son refus face à une telle installation. Dès lors, SPH Télécom, le sous traitant d'Orange, a entamé des négociations avec des propriétaires de terrains se situant aux alentours du village.

Afin de faciliter les échanges autour de ce projet, une réunion constructive marquée par une écoute mutuelle entre les participants s'est tenue le jeudi 4 février 2021 au matin à la mairie de Villiers-sous-Grez.

Étaient réunis Thierry Dupuis, responsable de déploiement en Seine et Marne pour Orange ; Axel Baumgarten de SPH Télécom, sous traitant d'Orange en charge de la mise en place d'antennes ; Luc Audrain, représentant du collectif « Assez d'antennes à Villiers » ; une Villaronne atteinte d'électrohypersensibilité ainsi qu'un membre de sa famille ; Cathy Bos, du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français ; Thierry Masson, maire de Villiers-sous-grez ; Maartje den Dikken, Service Civique à la mairie de Villiers-sous-Grez. La réunion a commencé par un tour de table, lors duquel les participants ont présenté rapidement leur point de vue.

Une habitante a indiqué être reconnue médicalement électrosensible et a exprimé son refus d'implantation d'une nouvelle antenne qui lui serait préjudiciable.

Thierry Masson a informé les participants de l'arrêt pris la veille par le Conseil Municipal interdisant l'installation de toute antenne à moins d'un kilomètre du village.

Luc Audrain a noté que depuis le lancement du collectif « Assez d'Antennes à Villiers » au premier janvier 2021, il y a eu 153 signataires, soit 20 % du corps électoral du village.

Cathy Bos a exprimé l'importance de protéger Villiers-sous-Grez, qui est à la fois un site classé situé dans une zone protégée, aux abords de la forêt de Fontainebleau et au sein du PNR du Gâtinais Français. Elle a précisé qu'elle émettrait un avis défavorable à l'installation d'une antenne supplémentaire. S'est ensuite posée la question suivante : pourquoi une nouvelle antenne 4G à Villiers alors que, d'après la carte de couverture réseau présentée sur le site [reseaux.orange.fr](http://reseaux.orange.fr), Villiers-sous-Grez est entièrement couvert.

Thierry Dupuis, représentant d'Orange, a expliqué le choix d'Orange en affirmant que la carte de couverture présentée par Orange sur leur site internet est à but commercial et qu'en réalité la couverture 4G n'est pas totale. Il a ajouté à cela que sur les trois antennes aux alentours du village, une antenne commence à « saturer ». Il a été précisé qu'Orange a notamment pour but d'améliorer la réception de la 4G à l'intérieur des bâtiments ainsi que de prévoir l'augmentation de la consommation internet sur les prochaines années. Enfin, Monsieur Dupuis a aussi admis l'importance de la compétitivité entre les différents fournisseurs et le souhait d'Orange de « rester numéro 1 ».

En réponse à ces arguments, le représentant du collectif Assez d'antennes à Villiers a noté ne pas avoir de preuve chiffrée de la part d'Orange concernant la saturation d'une antenne. Luc Audrain a ensuite posé la question de la nécessité d'améliorer le réseau 4G alors même que Villiers-sous-Grez sera très prochainement équipé de



Manifestation de soutien des Villaronnes et des Villarons devant la mairie.

la fibre, ce qui signifie que les habitants auront une connexion très haut débit dans leurs foyers ainsi qu'à l'extérieur puisque la fibre permet à chaque personne équipée de créer une borne wifi publique. Il a aussi été noté que l'augmentation effrénée de la consommation internet représente un danger environnemental non négligeable, puisqu'elle engendre une consommation électrique très importante.

Cathy Bos a noté la particularité de Villiers-sous-Grez, commune présentant très peu d'endroits propices à l'installation d'une antenne, puisque le paysage serait fortement impacté. Elle a aussi fait valoir l'important patrimoine naturel de Villiers-sous-Grez qui, en lisière d'une forêt bientôt reconnue au patrimoine mondial de l'UNESCO, représente un « seuil paysager identitaire de la Forêt de Fontainebleau ».

La Villaronne électrosensible et sa famille ont témoigné du lourd handicap que représente au quotidien l'électro-hypersensibilité. Elles ont exprimé la souffrance physique et morale que génère cette maladie ainsi que le changement radical engendré dans le mode de vie de la personne atteinte ainsi que de celui de ses proches. Elle a notamment précisé qu'elle reçoit 3 barres 4G sur 4 à l'intérieur de son domicile et qu'on ne peut donc

affirmer que la couverture est insuffisante. Elle a également noté que l'implémentation d'antennes 5G sur le territoire, dont la fréquence serait encore plus élevée que celle de la 4G, mettrait en danger la vie des personnes électro-hypersensibles.

Elle a ajouté que 5 % de la population française est atteinte d'électrosensibilité, ce qui représente trois millions de personnes (chiffre issu d'un rapport de l'ANSES, mars 2018).

Suite à ce témoignage, Thierry Dupuis a exprimé sa compréhension de la problématique à Villiers. Monsieur le Maire a alors précisé qu'il proposera au Conseil de passer un arrêté interdisant toute installation d'antenne, tous opérateurs confondus, sur l'ensemble de la commune.

Monsieur Dupuis a assuré qu'il informerait alors ses supérieurs du refus catégorique de Villiers face au projet d'installation d'une nouvelle antenne, suite à quoi le projet devrait être annulé. Enfin, lorsque la réunion s'est achevée et que les participants ont quitté la salle, ils ont pu observer le rassemblement d'une quarantaine de personnes du collectif Assez d'Antennes à Villiers devant la mairie, exprimant leur refus d'installation d'une nouvelle antenne.

*Thierry Masson*

# La souveraineté alimentaire à l'échelle d'un village



© Chlorofilm

Vue aérienne des cultures maraîchères de l'AMAP L'art du Champ.

La crise sanitaire que nous traversons et le choc du premier confinement ont révélé la fragilité de nos sociétés face à la mondialisation. L'idée d'un « monde d'après » est apparu comme une lueur d'espoir dans cet avenir incertain. Beaucoup de promesses ont été faites. « Après une telle épreuve, rien ne sera comme avant ? » Vraiment !

Il est urgent de construire une société plus juste et plus résiliente. Nous espérons que nos dirigeants mènent ces changements mais nous pouvons également envisager de les mener ici et maintenant !

Si soudainement, les camions ne pouvaient plus approvisionner Rungis, notre région ne disposerait que de trois jours de réserves de nourriture. En France, 78 000 ha de surface agricoles disparaissent chaque année, soit un terrain de foot toutes les 5 minutes. 200 exploitations agricoles disparaissent chaque semaine notamment à cause d'une politique agricole tournée vers l'agrandissement, l'accumulation du foncier et des moyens de production. Ces étonnantes et angoissantes perspectives sont l'une des nombreuses raisons qui doit nous pousser, collectivement, à réfléchir à notre souveraineté alimentaire.

A titre d'exemple, voyons ce qu'il en est d'un petit village comme le nôtre ou ceux qui nous entourent. Combien faudrait-il d'hectares et d'agriculteurs pour leur permettre d'être autonomes ?

Deux simulateurs (PARCEL et CRATER) permettent d'apporter un début de réponse.

### Hypothèse 1 :

On relocalise 100 % des productions alimentaires en 100 % agriculture biologique en réduisant de 50 % notre consommation carnée.

Productions	% des besoins	Surfaces en hectares	nombre d'emplois
Céréales et oléoprotéagineux	8 %	22 ha	< 1
Légumes	1 %	4 ha	< 1
Fruits et autres	1 %	4 ha	< 1
Elevage et fourrage	90 %	270 ha	8
Total	100 %	300 ha	9

Source : [parcel-app.org](http://parcel-app.org) / [crater.resiliencealimentaire.org](http://crater.resiliencealimentaire.org)

### Hypothèse 2 :

On relocalise 100 % des productions alimentaires en suivant la croissance actuelle de l'agriculture biologique (10 % des fermes françaises) et on ne modifie pas notre consommation carnée.

Productions	% des besoins	Surfaces en hectares	nombre d'emplois
Céréales et oléoprotéagineux	24 %	56 ha	<1
Légumes	7 %	13 ha	3
Fruits et autres	6 %	13 ha	2
Elevage et fourrage	64 %	150 ha	6
Total	101 %	232 ha	11

Source : [parcel-app.org](http://parcel-app.org) / [crater.resiliencealimentaire.org](http://crater.resiliencealimentaire.org)

Dans les deux hypothèses, les ressources foncières nécessaires pour atteindre l'autonomie alimentaire sont disponibles dans la plupart de nos villages. Nous pourrions même produire de la nourriture pour les villes ne disposant pas de suffisamment de terres agricoles.

Ne serait-il pas délicieux de déguster du pain produit avec du blé du Gâtinais ? Ne serait-il pas pertinent de consommer la viande d'animaux ayant grandi dans nos prés ? Ne serait-ce pas gratifiant pour les agriculteurs de nourrir leurs enfants, leurs amis et leurs voisins ?

Les freins à un tel projet sont énormes. Il faut réinventer notre manière de consommer et de produire notre alimentation et repenser nos modèles agricoles en fonction des besoins des populations et des enjeux environnementaux et non en fonction des marchés financiers.

Demain, le progrès et la prospérité d'une société se mesurera peut-être dans sa sobriété et sa simplicité plutôt que dans son PIB.

Alice Fumagalli et Hugo Clouzeau

# Le narcississe des bois (alias narcississe trompette)

Quelques mots d'un amoureux des jonquilles. Beaucoup de personnes ignorent comment se reproduit cette charmante fleur qui égaye nos sous-bois et nos jardins (je l'ai vérifié auprès de jardiniers pourtant avertis). Le narcississe des bois se reproduit par ses GRAINES ; En effet, après maturation de l'ovaire de la fleur fânée, le pistil séché s'ouvre et lâche de 10 à 20 graines noires qui tombent sur le sol ; ceci vers la mi-mai. Ces graines attendent le début de l'année suivante et germent pour donner une sorte de brin d'herbe. Un an plus tard le jeune oignon donnera deux feuilles plus importantes, et ce n'est que la troisième ou quatrième année que le dit oignon devient mature et là : quelle chance ! Donc humblement j'apporte ce conseil : on peut cueillir des jonquilles, c'est traditionnel ici, mais il faut absolument en laisser quelques unes. C'est un témoignage que tous peuvent vérifier : J'avais cinq ou six touffes de jonquilles dans ma pro-

priété en 1976. Scrupuleusement à chaque printemps j'ai récolté les graines et je les ai dispersées sous les arbres. Résultat : j'ai des milliers de fleurs chaque mois de mars. Elles sont sorties de terre en février et ensuite quelle splendeur ! Sur mon trottoir (comme le long de beaucoup de propriétés à Villiers...) PAS DE JONQUILLES car elles sont systématiquement coupées, voire arrachées – pas de fleurs – pas de graines.



Pour finir, j'ai essayé de réintroduire la jonquille dans quelques parcelles de forêt : ça marche ! Jusqu'à ce que les indéclicats les découvrent, et ne laissent rien. Ensuite, c'est comme au bois de Chaville : il n'y a plus de muguet .

PS : la floraison de ces fleurs dure presque un mois. Coupées, elles ne tiennent pas une semaine dans un vase. Dommage.

*Maurice Michou*

## Le Narcisse des bois vit sous un faux nom :

Un peu partout en France, le Narcisse des bois se fait appeler « Jonquille ». Supercherie ! La véritable Jonquille ( nous l'avons retrouvée), est une espèce de Narcisse, très différente, parfumée, demeurant dans la région méditerranéenne. Signe particulier : elle possède de

- longues feuilles étroites, plus ou moins semblables à celle du jonc (d'où le nom).
- **Fleur bizarre** : très commune par endroits, très rare en d'autres. Elle est protégée en Allemagne.
- **Quand sa fleur est fânée**, le Narcisse doit encore faire travailler ses feuilles pendant un mois s'il veut que son bulbe se remplisse de provisions l'année suivante.
- **Bulbe antiviol** : Les pelures du bulbe de Narcisse sont truffées de microscopiques aiguilles d'oxalate. ... Spécialement étudiées pour provoquer chez certains ramasseurs douillets de douloureuses inflammations de la peau.

Alias Narcisse trompette - Narcissus pseudo-narcissus pour les intimes. Le vrai Narcisse, Narcissus poeticus, a des fleurs blanches. D'où ce nom vexant de « pseudo-narcissus ».

# Embellissement du village

**Le village s'est engagé dans une démarche environnementale en abandonnant l'usage de produits phytosanitaires sur les espaces publics.**

Progressivement la végétation reprend ses droits et s'installe partout, dans les massifs, mais aussi sur les trottoirs. Cela nécessite beaucoup plus de main d'œuvre. Nos deux agents communaux font déjà beaucoup dans le domaine des espaces verts alors qu'ils ont bien sur d'autres domaines d'intervention sur la commune.

Ces dernières années des bonnes fées Villaronnes aux mains vertes expérimentées ont entretenu les massifs du village en complémentarité du travail effectué par les employés communaux, Benoit et Pascal. Mais l'année 2020, très particulière, a stoppé ce bel élan (confinement, limitation de sorties...) et ne nous a pas permis de faire vivre la commission « embellissement du village » comme nous le souhaitions (table ronde pour récolter de nouvelles idées, préparer des ateliers...). Celle-ci se réunit le lundi 1<sup>er</sup> mars, en extérieur bien sûr.

## APPEL AUX JARDINIERS

Le printemps arrive. Avec les beaux jours la nature reprend vie, les premières fleurs apparaissent... mais l'herbe pousse vite, très vite et nous presse pour l'entretien des massifs et plates-bandes qui ont besoin d'être désherbés et mis en valeur pour le plaisir des yeux de tous.

Si vous avez la main verte, ou pas, vous pouvez « adopter » celui qui vous plait le mieux, ou près de chez vous, enlever quelques herbes, fleurs fanées, tailler si besoin, le faire entre voisins, ou en passant près de l'un d'eux pendant une promenade.

Peut-être rencontrerez-vous l'un d'entre nous, alors joignez-vous à nous si vous le souhaitez.

## DESHERBAGE ET ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Le saviez-vous ?

L'entretien des trottoirs, même s'ils appartiennent au domaine public, relève de chacune et de chacun d'entre nous : désherber en été ou déneiger

en hiver sont donc sous notre responsabilité partagée (arrêté pris à Villiers le 18 mai 2010).

Alors à vos binettes, couteaux ou autres outils à désherber pour déloger les végétaux entre les pavées ou dans les graviers. Taillez vos haies si elles gênent le passage des piétons. Et si vous avez des plantations le long du mur de votre habitation, qui ne gênent pas le passage, continuez à les entretenir en enlevant mauvaises herbes et fleurs fanées... pour le plaisir des yeux et rendre notre village plus agréable à vivre.

Merci et bon courage à tous

*Catherine Ceraudo et Christine Groetzinger*



# Le Frelon Asiatique : un invasif nuisible !



Frelon asiatique est présent en Seine-et-Marne !

10 nids en 2015... 100 nids en 2016, 500 en 2017, 800 en 2018

## Comment se développe le frelon asiatique ?

Les mères fondatrices issues des nids de l'année précédente, fondent des nids embryon (ci-dessous). Ces nids donnent naissance à une quinzaine de frelons qui vont aller construire un nid primaire.

Le nid secondaire peut atteindre 50 à 80 cm de large et les plus gros une hauteur de 1 m et peut contenir jusqu'à 6000 frelons. La pleine activité du nid secondaire est atteinte au mois d'août. A ce moment le frelon est présent dans les ruchers où il cause de nombreux dégâts mais aussi présent sur les lieux où il y a du sucre et des protéines, les marchés par exemple.

Au mois de novembre le nid va laisser partir jusqu'à 400 mères fondatrices fécondées qui vont hiberner très souvent à proximité du nid de départ. Ces fondatrices ressortiront au mois de mars pour fonder une nouvelle colonie. Le nid se détruit progressivement au mois de décembre, il n'y a plus de colonies pendant l'hiver.

## La lutte contre le frelon asiatique :

**Le piégeage** est très efficace aux mois de mars et avril, il permet de piéger les mères fondatrices. Il doit être fait près des bâtiments où s'installent volontiers les nids primaires. Le piégeage doit être arrêté ensuite car il causerait plus de dégâts sur les autres insectes.

Le piège le plus simple est le plus efficace : dans une bouteille d'eau trouée sur les côtés, mettre un mélange de 1/3 de vin blanc, 1/3 de bière, 1/3 de sirop. Ce mélange doit être renouvelé toutes les semaines.

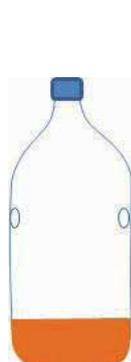
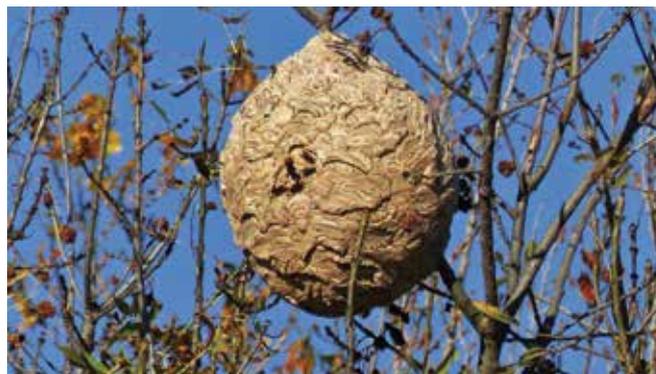
**Signaler** rapidement la présence de frelons, de nids primaires et surtout de nids secondaires. Attention le nid secondaire est souvent dans les

arbres, mais il peut se trouver dans une haie et là c'est dangereux. Vérifiez vos haies avant la taille !

**Trois stades de nids** : l'embryon, peu dangereux, sur les murs sous les toits. Le nid primaire, très dangereux, à hauteur d'homme dans les haies, dans les garages les remises. Le nid secondaire plus gros, souvent dans les arbres à grande hauteur (peut chuter) très dangereux aussi, le nid secondaire peut être aussi dans les haies ses dimensions sont importantes.

L'intervention sur les nids est dangereuse ! Cela nécessite des moyens de protection efficaces. **Il ne faut pas approcher d'un nid à moins de 5m.** en dehors du nid, le frelon n'est pas agressif.

*Etienne Bréhier*



# Nettoyage de printemps le 27 mars

Rendez-vous à 14h30 au foyer Jean-Louis Garban  
pour nettoyer les abords du village

Sacs poubelles et gants seront fournis



## Décompte de chauves-souris

Grâce au Parc Naturel Regional du Gâtinais une étude sur les chauves-souris a été menée au cours de l'année 2020 grâce à un enregistreur à ultrasons.

Deux tests ont eu lieu le 22 juillet et le 17 septembre et plusieurs espèces ont été détectées par les ultrasons qu'elles émettent durant la chasse. Voici les résultats sur les 7 espèces confirmées sur notre commune.

- Pipistrelles communes
- Pipistrelles de Kuhl
- Sérotines communes (35cm d'envergure)
- Barbastelle d'Europe

(peu commune donnée très intéressante)

- Murin à moustaches
- Murin de Natterer
- Noctule de Leisler
- Oreillard Gris



Le 19 décembre dernier le Parc est venu installer des gîtes à chauve-souris dans la cave derrière l'église afin de favoriser les différents chiroptères présents sur la commune. Il a été observé ce jour la présence de 4 chauves-souris logées dans des cavités de cette cave, ce qui n'est pas commun.

## La taxe foncière

Ref : projet de loi de finances pour 2020, article 146

### Qu'est ce que c'est ?

La taxe foncière est une forme de fiscalité dont l'assiette est basée sur la valeur de votre bien (maison ou appartement). Cette valeur est appelée valeur locative. Les locataires ne sont pas concernés.

### A quoi sert la valeur locative ?

La valeur locative permet le calcul de votre impôt local :

- taxe d'habitation (suppression prévue en 2023)
- taxe d'ordures ménagères
- taxe foncière.

### Comment est calculée la valeur locative ?

La valeur locative (cadastrale) se calcule à partir de la valeur potentielle de location du bien : combien pourrais-je louer ma maison (appartement) ? Un taux d'imposition voté par les collectivités est appliqué à cette valeur.

### Sur quelle base matérielle est calculée la valeur locative ?

Surface totale de l'habitation - catégorie du logement - surface des dépendances - degré d'entretien

du logement - situation générale - situation particulière (vue, exposition, bruit etc.) - ascenseur - confort (type de chauffage, baignoires, douches, etc.).

### Pourquoi le gouvernement a-t-il prévu une révision des valeurs locatives en 2026 ?

Parce que la valeur locative actuelle de votre bien est restée calculée sur l'année 1970 sans révision (sauf locaux professionnels révisés en 2017). La valeur locative ne correspond donc plus au marché d'aujourd'hui.

A la suite de l'actualisation de la valeur locative, certains propriétaires vont donc voir le montant de leur taxe foncière augmenter (à partir de 2026). D'autres propriétaires verront leur montant diminuer en raison de la dégradation de leur bien (quartier, équipements...).

### D'ici là, le gouvernement produira :

constatation de loyers moyens - proposition de loi et vote par l'Assemblée - rapport proposant des lissages progressifs des évolutions.

*Jean-Pierre Girard*

## Mise à disposition de broyats d'égavage

C'est la saison des élagages !

Nos agents techniques taillent les végétaux du village. Pour une fois, une pollution sonore pour la bonne cause.

Avec le nouveau broyeur, il est possible de broyer les coupes au fur et à mesure évitant ainsi un transport important. Nos agents, aidés des bénévoles de la commission « bien vivre à Villiers » vont répartir ce broyat sur les massifs du village. Le surplus est à disposition des habitants, au fond de l'allée Jean Tardieu (allée le long de l'Eglise et de l'école) et sur le parking rue René Lefebvre jusqu'à fin mars.



Broyage le premier vendredi ou samedi de chaque mois. Inscrivez-vous :

1 h de broyage = 2 h de travaux d'utilité communale.

Nous mettons à disposition le camion, le broyeur et un agent communal pour aider et surveiller.

En contrepartie vous effectuez des heures de travaux d'utilité communale.

# Point sur les projets municipaux

## ■ Projets Participatifs

- Le camion électrique est en commande
- La tondeuse est en commande
- Les containers pour Busseau toujours en réflexion
- Le parc ado et parcours de santé stagnent, les ados voudraient un endroit abrité pour eux un peu excentré, le projet se dirige vers une réflexion de ce type.
- Les citernes incendie : un contact est pris avec le SDIS pour les recommandations.
- Le changement des poubelles du village, nous sommes en réflexion bois ou matériau de recyclage des briques de lait ?  
*Les devis sont à l'étude.*

## ■ Projets fond de relance

J'avais deux gros projets sur le plan de relance qui devait couvrir jusqu'à 90 % des dépenses. Voici les réponses reçues :

- La demande au plan de relance de 2,5 millions d'euros pour la création d'un quartier aménagé chemin du Courtry, comprenant 10 maisons en résidence senior et un magasin d'alimentation, ne pourrait être subventionnée qu'à 20 % par la région il faudrait faire des recherches sur d'autres aides.  
*Donc projet annulé pour l'instant.*
- La demande au plan de relance d'une subvention de 1,5 million d'euros pour refaire les chaussées de la rue de l'Eglise, de la rue René Lefebvre et celle de la rue Gabriel Bachet et enfouissement des lignes électriques et téléphoniques...  
Rien de nouveau par rapport à l'existant, donc un coût pour la commune d'environ 900 000 € sur 6 ans.  
*Donc projet annulé.*

## ■ Grands Projets

Etude par le Parc d'une urbanisation durable à Villiers-sous-Grez (mise à disposition d'un

architecte pour regarder les futurs projets avec un œil d'expert) nous ne sommes pas lauréat.  
*Donc projet annulé*

## ■ Le Garage de Villiers

Deux nouvelles lettres d'intention ont été envoyées au vendeur du fait de l'annonce de vente du garage par un panneau signalétique, nous avons également envoyé les obligations du vendeur au potentiel acheteur, des règles d'urbanisme auxquelles il sera soumis.

## ■ Nouvelle Mairie

L'aide d'un urbaniste est nécessaire car le dossier devra passer en commission préfectorale. Rendez-vous avec le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)  
*Affaire à suivre.*

## ■ Circulation et stationnement

Focus sur la rue de l'Eglise, j'ai une réunion avec l'ARD le 3 mars et des réunions de commission les 4, 5, et 9 mars.  
*La demande de subvention pour l'extention de l'aire de stationnement de la rue Creuse est en cours (subvention Fond d'équipement rural et subvention amendes de police).*

### Depistage COVID de 35 Villarons par la Croix Rouge le 24 février



# Au fait, une mairie, comment ça marche ?



## Des ressources limitées

Pour mieux comprendre, il faut se rappeler qu'une commune d'environ 700 habitants comme la nôtre, ne vit que sur la ressource de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et des dotations du gouvernement en décroissance d'année en année. Mais les dépenses sont bien là et parfois inattendues, imprévisibles. Les principales concernent le fonctionnement civil, administratif et technique de la commune ainsi que l'éducation scolaire.

## Des dépenses toujours plus lourdes, les principales comme dans toute entreprise, le personnel

Pour ce faire nous avons une secrétaire plus une secrétaire à temps partiel puisque cette dernière gère aussi les activités de l'agence postale communale. Mais nous avons aussi de l'entretien, des travaux techniques de toute nature. Pour partir travailler le matin, quel bonheur de trouver la route salée. Deux agents sont donc en activité avec une contrainte de service 24h/24 si nécessaire. Enfin nos écoles (maternelle et primaire) dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal (Villiers-Recluses) nécessitent la présence de huit

agents. Dans n'importe quelle entreprise, nous aurions, pour encadrer les personnels, un cadre ou un agent de maîtrise. Ici, c'est le maire et éventuellement les adjoints qui assurent cette fonction. Dans les villes, les maires délèguent les responsabilités et ne vont pas « au charbon », entourés qu'ils sont d'un secrétariat général, de directeurs et autres encadrants. On comprend déjà mieux pourquoi, lors des élections, les candidats ne se bousculent pas dans les villages. Mais ce n'est pas tout. « Que me dites vous » ? « Il y a un malade » ? « Aie ! Branlebas de combat, on doit fermer l'agence postale, trouver en urgence des solutions pour la cantine, la garderie... ». Eh oui, congé, formation, maladie et nous voilà contraints de limiter le service public. Pas d'autre choix ? Si bien sûr, en recrutant un autre agent. Mais alors on augmente les impôts ? Facile, non !

## Mais aussi des dépenses de voirie, immobilières, d'entretien, de carburant et bien sûr des frais divers de gestion tels que fournitures, assurances...

Nous venons de terminer le budget prévisionnel de la commune que nous allons soumettre au vote du conseil Municipal. Un exercice difficile, s'il en est avec une obligation d'équilibre absolu. On est loin de ces villes qui cumulent des dettes à 8 chiffres.

Mais alors comment fait-on pour acheter des équipements ou investir (extension de parkings, rénovation de bâtiments...) ? C'est là où l'instinct de chasseur, très développé chez les maires ruraux, rentre en ligne de compte. Il s'agit de trouver des moyens financiers auprès de la Région, du département, du Parc Naturel... voire un budget commun de la Communauté de Communes. Cette chasse est un sport national pratiqué par les maires ruraux. Nous avons communiqué en son temps sur le succès des propositions pour le village que nous avons faites auprès de la Région. Dans ce genre de réussite,

le financement est souvent de l'ordre de 70 % à 80 %, le reste à la charge de la commune. C'est donc particulièrement intéressant. Mais une subvention demandée n'est pas forcément acquise nous venons d'en faire les frais au RPI ou une demande a été refusée pour de l'isolation... alors que l'on entend que cela est prioritaire. De ce fait nous devons subir les coûts plein pot, ce qui grève de façon importante les comptes.

Tout ceci concerne le temps normal. En réalité, nous fonctionnons toujours en mode dégradé surtout depuis le début de la crise sanitaire. L'activité du maire et du conseil municipal vit au rythme des décisions du préfet dont l'annonce est souvent le soir pour le lendemain. Comme le préconise l'État, nous avons aussi prévu quand c'est possible une gestion en télétravail par un équipement logiciel adéquat.

Villiers-sous-Grez fait office de modèle dans la gestion de la crise sanitaire, les consignes sont bien respectées : cantine, garderie, bus, réunions, par un processus rigoureux et le personnel est aussi dans cette dynamique avec un respect des consignes parfois difficiles (avoir un masque sur la bouche et le nez à longueur de journée n'est pas une sinécure...). De plus depuis début décembre les consignes sont claires, dès suspicion de symptômes du corona, docteur, test, arrêt, ceci pour éviter tout closter et une paralysie de l'ensemble du service public.

Bref, la vie de la commune, un long fleuve tranquille...

*Jean-Pierre Girard et Thierry Masson*

## Un tiers-lieu convivial pour Villiers le dimanche 28 mars à 15h00



Vous avez envie d'un village plus vivant, plus accueillant, de plus de rencontres avec vos concitoyens ? C'est possible ! Le moment est venu de se retrousser les manches pour concrétiser les projets de multiservices qui ont été tentés à Villiers-sous-Grez.

Un groupe de travail est en train de se constituer pour réfléchir à la création d'un lieu ouvert en journée, qui pourrait à la fois être un espace de convivialité proposant divers services et un commerce de proximité. Vous êtes tous invités à rejoindre ce groupe de travail pour

faire vivre ce projet et en dessiner les contours.

Cette initiative s'inscrit en effet dans une volonté de favoriser la démocratie participative, la vie associative, le lien social et le retour au local. Le groupe de travail œuvrera à la mise au point d'une grande consultation auprès de tous les habitants, afin que chacun puisse s'exprimer et devenir acteur ou actrice de la création de ce lieu et des activités qu'il accueillera.

Vous voulez en savoir plus, vous êtes intéressés par ce projet citoyen et pourquoi pas, par rejoindre le groupe de travail si vous êtes convaincus ?

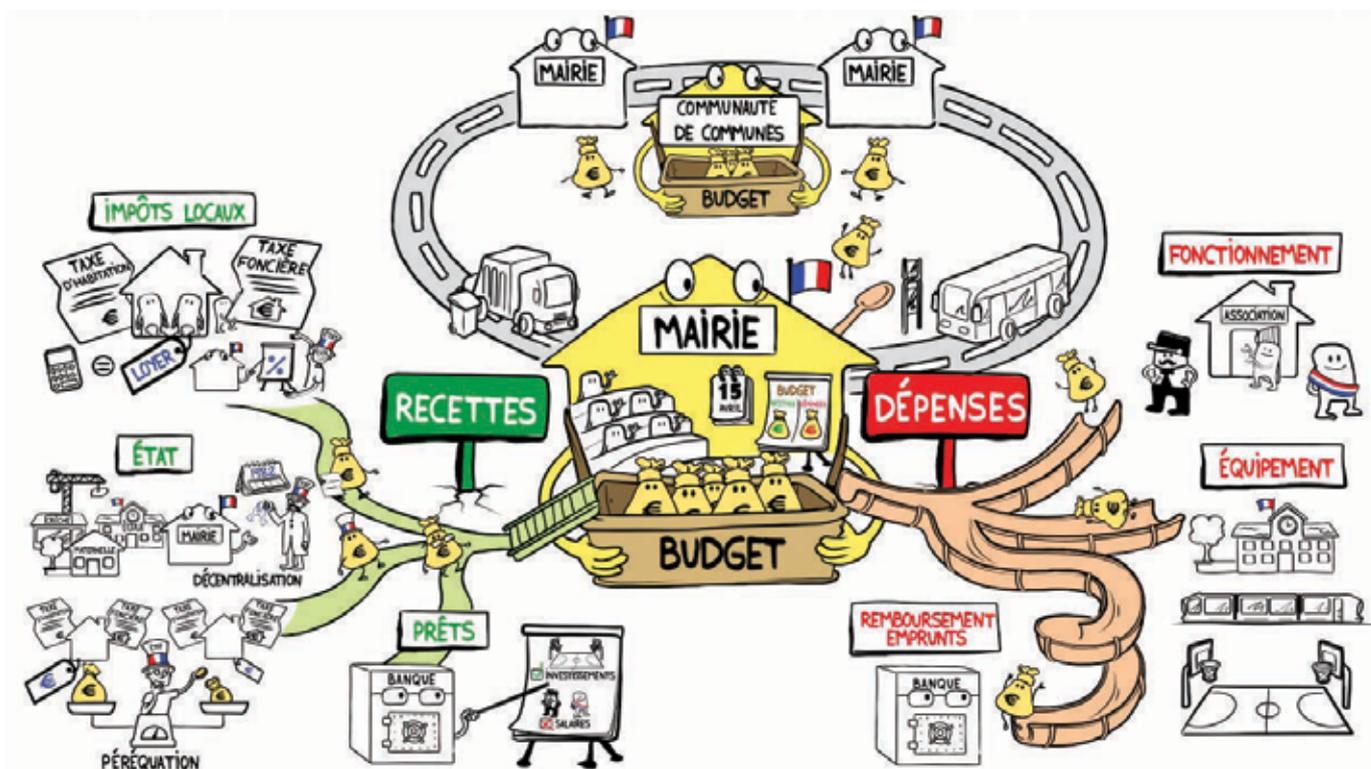
Une première réunion se tiendra le dimanche 28 mars à 15h00, dans des conditions et un lieu à définir en fonction de la situation sanitaire, mais que nous souhaitons conviviales !

Merci de vous faire connaître auprès du service civique : [serviceciviquevilliers@laposte.net](mailto:serviceciviquevilliers@laposte.net)

Thierry Masson

# Un budget comment ça marche ?

Le budget est un acte fondamental de la vie municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises.



Il reflète les actions et projets décidés par le Conseil municipal. C'est à la fois :

- un acte de prévision car il constitue le programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur l'année
- un acte d'autorisation car c'est un acte juridique

par lequel le Maire est autorisé à engager les dépenses et recettes votées par le Conseil municipal

- Le maire a la responsabilité de la préparation et de l'exécution budgétaire en collaboration avec les élus, les services municipaux et plus particulièrement la Trésorerie.

## ► Les règles de base d'un budget



- Contrairement à l'Etat qui peut voter son budget en déficit, le budget de la commune doit obligatoirement être voté sincère et véritable à l'équilibre ou excédentaire.



- La commune ne peut emprunter que pour les dépenses d'investissement (travaux, valorisation patrimoniale, achats...), jamais pour les dépenses de fonctionnement (salaires, fluides, subventions aux associations...)
- Le budget est soumis aux Contrôles de légalité et budgétaire par la Préfecture en liaison avec les Chambres Régionales des Comptes.

## ► Objectif du gouvernement



Réduire la dépense publique pour diminuer la dette publique :

- en demandant ainsi aux communes des efforts supplémentaires en matière d'économies
- en baissant les dotations financières versées aux collectivités territoriales.

*(Budget de l'Etat 2015 : environ 500 milliards d'euros)*

Total des baisses de dotations sur 2014-2017 :

**-28,02 milliards d'euros** versé aux collectivités locales

2013	2014	2015	2016	2017
Gel des dotations	-1,5 milliard	-1,5 milliard -3,67 milliards	-1,5 milliard -3,67 milliards -3,67 milliards	-1,5 milliard -3,67 milliards -3,67 milliards -3,67 milliards
	-1,5 milliard	-6,67 milliards	-15,51 milliards	-28,02 milliards

Rappelez vous la dotation Rurale est 2,5 fois moindre que la dotation urbaine

Un delta pour Villiers de : 60 000 €/an...

Une diminution de 8 000 € cette année pour Villiers-sous-Grez

## ► Contexte économique

• La crise sanitaire du covid 19 a modifié les comptes de la mairie passés et futurs :

- Par une augmentation du coût des produits d'entretien, du nettoyage.
- Par un manque de recette de location des salles communales
- Par une augmentation des charges d'électricité et chauffage au foyer rural pour y installer la cantine scolaire et à l'école par des ouvertures des fenêtres fréquentes.

• Le projet Gabriel Bachet prend du retard et coûte beaucoup plus cher que prévu, la TVA

est non récupérable du fait de location à des particuliers, l'emprunt pèse lourd dans les comptes sans revenus en face.

• L'emprunt de trésorerie de 250 000 € est à rembourser début 2022, il faudra se serrer la ceinture, voire décaler le remboursement.

- L'Etat s'efforce de rendre les petites communes dépendantes, il ne reste que la taxe foncière en recette communale, le reste est dotation de l'Etat.

- Les dotations sont déséquilibrées entre les Urbains et les Ruraux.

## ► Comptes de gestion 2020 Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 649 780 €

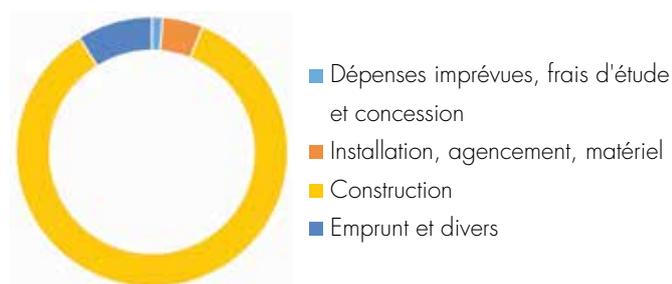


Recettes de Fonctionnement : 691 238 €

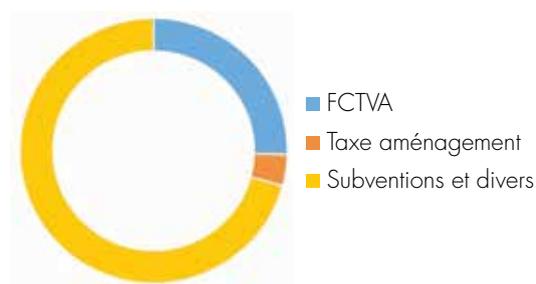


## ► Comptes de gestion 2020 investissement

Dépenses d'investissement 390 758 €



Recettes d'investissement : 224 586 €



## ► Grandes orientations budgétaires, projets 2021

- Refinancement du projet 27 Gabriel Bachet entre 40 000 et 149 000 €
- Fin des travaux Gabriel Bachet : 183 000 €
- Extension de l'aire de stationnement rue Creuse : 68 000 €
- Construction du mur des services techniques : 10 000 €
- Mise en place des budgets participatifs : 127 000 €
- Mise aux normes « Personne à mobilité réduite » du foyer annexe en cours
- d'évaluation avec la Communauté de communes
- Achat d'un nouveau columbarium pour le cimetière : 11 000 €
- Modification du trottoir du bus rue René Levevre : 8 000 €
- Rebouchage des trous sur les routes communales par une société spécialisée : 20 000 €
- Etude du Projet de construction d'une nouvelle mairie et de l'atelier des services techniques

# LE PETIT MARCHÉ AUX PLANTES

dimanche 11 avril  
LARCHANT



fleurs et végétaux  
plants potagers  
aromatiques

boissons chaudes et froides à emporter



association LARCHANT  
ANIMATION

renseignements et inscriptions sur [larchantanimation@hotmail.fr](mailto:larchantanimation@hotmail.fr) ou 06 87 24 43 98  
[www.larchantanimation.fr](http://www.larchantanimation.fr)



LE CLUB  
« LES SAGES »  
URY – RECLOSES

La crise sanitaire actuelle nous a contraints à mettre de côté toutes les manifestations que nous organisons habituellement tout au long de l'année.

Malgré cela, l'association est toujours vivante et nous pensons bien souvent à tous nos adhérents isolés qui sont privés de nos activités. Nous essayons, autant que faire se peut, de garder le contact avec eux.

Malgré cela nous sommes toujours prêts à accueillir de nouveaux adhérents qui seraient intéressés par nos activités dont je vous rappelle les grandes lignes.

Nous avons quatre goûters où nous fêtons les anniversaires des adhérents, des après-midi jeux où chacun peut jouer, selon son envie à la belote, au scrabble ou autres jeux de société, le tout accompagné d'un goûter. Deux lotos pendant l'année, lotos suivis d'un repas. Un grand voyage de six à sept jours, à l'étranger, une sortie théâtre. Cela donne une petite idée de ce que l'on vous propose pour passer de bons moments entre amis.

Pour vous inscrire au Club Les Sages, prenez contact avec :

Anne Marie au 06 11 81 38 15 ou avec Patrick au 06 81 72 74 58.



Voyage au Portugal



PRINTEMPS  
DES  
POÈTES

**LE DÉSIR**  
23<sup>e</sup> PRINTEMPS DES POÈTES

dimanche 16 mai à 15h00  
au Foyer Jean-louis Garban

Cette année le Printemps des poètes est placé sous le signe du désir.

Et d'emblée, le premier désir commun que nous aimerions ressentir ne serait-il pas tout simplement de vivre ce moment ensemble, sans entraves ?

La situation que nous subissons depuis plus d'une année maintenant ne fait pas la part belle à la culture et les poètes qui vivent en nous semblent bien confinés.

Alors rêvons un peu. Rêvons qu'un dimanche, le 16 du mois de mai prochain, nous puissions nous retrouver dans les rues et ruelles, sur les places de notre village ou dans notre Foyer afin de partager les uns avec les autres les mots des poètes qui nous ont touchés, les mots qui nous émeuvent, nous bouleversent, nous mettent en joie et nous excitent. Les mots qui nous font nous sentir plus vivants !

Guillaume Chapet

Paris-sous-Grez en association avec l'Amicale villaronne nous invitent à nous « retrouver » afin d'évoquer et de susciter ensemble le désir à travers la poésie.

## BONNES NOUVELLES

**Bibliothèque  
de Villiers-sous-Grez**  
Allée Jean Tardieu, derrière l'église et le foyer rural

2020 2021

Lecture  
par une comédienne  
ou un comédien  
d'un texte  
qui lui tient à cœur

Conte,  
nouvelle,  
théâtre,  
poésie,  
Extrait de roman...

**BONNES  
NOUVELLES**

**Samedi 3 avril à 18h30**

Marc Berman lira « Le nez » de Nicolas Gogol  
ou  
Dominique Jayr lira « J'ai soif d'innocence » de Romain Gary

Après les frustrations dues au confinement, puis au re-confinement, nous espérons avoir le plaisir de vous retrouver pour une nouvelle saison de « Bonnes nouvelles » qui s'annonce très bien.

Au programme des interprètes de talent qui nous réservent quelques surprises...

*Isa Mercure*

• **Samedi 3 avril à 18h30**  
**Bibliothèque de Villiers-sous-Grez**

Marc Berman nous lira  
« Le nez » de Nicolas Gogol  
ou Dominique Jayr vous lira  
« J'ai soif d'innocence » de Romain Gary

## LES RENDEZ-VOUS PHILOZARTS

Dimanche 28 mars à 11h00  
Salle de la Sablonnière à Larchant,  
Rendez-vous PhiloZarts

Vérité ou réalité, quelle différence ?



Dimanche 11 avril à 11h00  
Salle de la Sablonnière à Larchant,

Rendez-vous PhiloZarts dans le cadre de la foire au plante au coeur d'une exposition photo

L'homme et l'animal, curieux rapport



l'amicale  
villaronne

# Vide grenier



au larry - 1<sup>er</sup> mai 2021

Emplacement : 3,00 € le ml  
Buvette et restauration sur place,  
à partir de 7 h 30  
Pas de réservation

# Cheesecake au potiron

## Pour 4 personnes

Préparation : 30 minutes

Cuisson : 40 minutes

## Ingrédients

220 gr de potiron

1/2 citron (jus) 3 œufs

100 g de fromage blanc  
(il peut être à 0 %)

100 g de mascarpone

50 g de beurre doux

5 cl de crème fraîche

100 g de crackers  
(nature ou aux herbes)

40 g de farine

1 pincée de paprika

1 pincée de sel

1 pincée de poivre

## Préparation

Préchauffez le four à 150°C. Mixez les crackers.

Faites fondre le beurre et mélangez-le avec les crackers puis tapissez un moule à fond amovible ou recouvert d'une feuille de papier sulfurisé avec la préparation. Tassez avec une cuillère.

Enfournez pour 5 minutes puis laissez refroidir et augmentez la température du four à 180°.

Epluchez le potiron et détaillez-le en cubes. Faites-le cuire à la vapeur pendant 12 minutes puis mixez-le. Salez et poivrez.

Réservez une grosse cuillère de mascarpone pour la décoration. Mélangez la purée de potiron avec le fromage blanc, le reste de mascarpone et la crème, puis ajoutez les œufs et la farine.

Battez énergiquement jusqu'à ce que le mélange soit homogène. Répartissez le mélange dans le moule et enfournez pour 20 minutes. Laissez tiédir avant de servir.

Fouettez le mascarpone réservé avec le jus de citron pour obtenir un mélange moussieux, proche de la chantilly. Servez avec le cheese cake. Saupoudrez de paprika.

## Quelques énigmes...

### • Les 2 ficelles

2 ficelles de 1 mètre brûlent chacune en 1 heure. Sachant que chaque fil ne brûle pas de manière uniforme, qu'elles ne peuvent être coupées et que je n'ai pas de montre, comment mesurer 45 minutes avec ces 2 ficelles ?

Poursuivez cette suite logique :

$$1 + 4 = 5$$

$$2 + 5 = 12$$

$$3 + 6 = 21$$

$$8 + 11 = ?$$

### • Les énigmes du Père Fouras

1- Il est toujours au cœur des flammes,  
Mais c'est loin d'elles qu'on le fonde.  
Encore nombreuses y sont les femmes,  
Et les étudiants y abondent.  
Qui est-il ?

2- S'il vous voit vieillir sans jamais rien vous dire,  
C'est parce qu'il est poli.  
Alors réfléchissez. Dites-moi de qui il s'agit ?

Solutions sur le site de la mairie :  
<https://villierssousgrez.fr>

## Horaires de la mairie

lundi, mardi, jeudi : 13h30 -17h00 - samedi : 9h00 -12h00  
01 64 24 21 03 - mairie.villiers-sous-grez@laposte.net

## Permanences de nos conseillers municipaux

samedi matin : 10h00 -12h00

## Horaires de l'agence postale

lundi à vendredi : 13h30 -16h00 - samedi : 10h00 -12h00

## Horaires de la bibliothèque

mercredi : 10h00 -12h00

jeudi : 9h00 -10h00 et 16h30 -18h30

samedi : 17h00 -19h00

Tél. 06 48 20 12 11 - bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr

## Collecte ordures ménagères

le mardi matin



Les éboueurs ne prennent plus les sacs en dehors des conteneurs poubelles



## Collecte des bacs jaunes

le mercredi matin des semaines paires  
10 et 24 mars - 7 et 21 avril - 5 mai

*Rentrer les poubelles après passage du Smetom*

**Erratum :** les dates de collecte sur le Plume Tambour de janvier étaient erronées. Le ramassage en 2021 a lieu dorénavant les semaines paires.

Entre deux Plume-Tambour, continuez de vous informer en consultant notre site internet : [www.villierssousgrez.fr](http://www.villierssousgrez.fr)

.....

## Troc Plantes 2021

Nous n'avons pu organiser de troc-plante en 2020, confinement oblige. Nous ne le pouvons pas encore cette année à cause des règles sanitaires mais vous aurez probablement des semis en trop, des plantes que vous recherchez, ou que vous souhaitez simplement partager.

Envoyez un email à : [serviceciviquevilliers@laposte.net](mailto:serviceciviquevilliers@laposte.net) avec les informations de ce que vous recherchez ou proposez. Vous pouvez également mettre un petit mot dans la boîte de la mairie.

Une page dédiée sur le site de la commune, sera mise en place afin de permettre d'échanger plantes, fleurs, semis, etc.. entre Villarons.

Dons de bulbes de dahlia. Contact : 06 14 83 78 96  
Le jardin est un moment de partage convivial.

## Carnet

NAISSANCE

Bienvenue à Luc, Alexandre, José Bifante, né le 2 janvier, 2021 de Anthony Bifante et de Margaux Croutelle

Si vous ne souhaitez pas que vos événements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

## Collecte de pots de fleur



La mairie souhaite égailler sa cour intérieure, si vous avez des grands pots ou grandes jardinières, poteries, tonneaux que vous n'utilisez plus, vous pouvez en faire don à la mairie. merci

Contact :  
01 64 24 21 03  
[serviceciviquevilliers@laposte.net](mailto:serviceciviquevilliers@laposte.net)

